

STAGES DE ROCHEBRUNE  
du 28 février au 20 mars 1971

●

Les principaux débats ont porté sur les points suivants :

- I - L'association sportive et culturelle.
- II - L'expérimentation pédagogique et l'éducation physique.
- III - La pédagogie du ski.
- IV - Questions diverses : Equipement et matériels – Problèmes corporatifs.

Les films suivants ont été projetés au cours des stages :

- « *Ski en sept jours* », du service de documentation de l'I.N.R.A.P.
  - « *Les parcs nationaux* »
  - « *Millénaires* »
  - « *La forêt qui change* »
  - « *Fario et les pêcheurs* »
- } cinématèque du Ministère de l'Agriculture.

## I - L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

L'inscription de ce thème avait été demandée par beaucoup de collègues. Il apparaît en effet que la situation est loin d'être uniforme sur le plan national et qu'une analyse de la situation se révèle nécessaire. Celle-ci s'est faite sur les plans suivants : les objectifs, la structure statutaire, la place des activités sportives, le rôle des adultes et en particulier des professeurs d'éducation physique, l'encadrement des activités, les relations avec l'A.S.S.U., l'assurance des élèves.

En ce qui concerne les objectifs, le débat n'était pas inutile. En effet, l'association sportive et culturelle ne peut en aucun cas voir limiter sa mission à la gestion des activités volontaires. Il s'agit d'un moyen d'éducation avec tout ce que cette notion implique : responsabilités réelles confiées aux élèves qui se prennent en charge, apprentissage d'un mode de vie démocratique, obligation pour eux dans un contexte libéral d'exercer des choix concertés pour l'utilisation de moyens limités, détachement et expression de leaders . . .

Les statuts doivent répondre à ces objectifs. Il est exclu de continuer à laisser coexister au sein d'un même établissement deux associations distinctes, l'une sportive, l'autre socio-culturelle. Une seule association sportive et socio-culturelle est susceptible, non seulement de répondre aux instructions ministérielles propres à l'éducation physique, mais surtout de poursuivre les données éducatives définies ci-dessus. Le problème de non-conformité avec les statuts types de l'A.S.S.U. a été posé. Quelques difficultés locales ont pu se révéler à ce sujet. Mais l'examen de la situation d'ensemble permet de penser qu'il ne s'agit pas là d'une réelle difficulté.

Les statuts types définis par la circulaire E - 222 du 23 février 1965 devraient être revus dans le sens d'une représentation plus significative des élèves et l'affirmation très nette des responsabilités à leur confier.

Dans ce contexte, les activités sportives interviennent sous des formes qui peuvent varier selon les établissements et les conditions locales. En tout état de cause, il ne faut pas différencier leur mode de gestion de celui des autres activités. Si toutes sont organisées en sections ou en clubs, il y aura la section ou le club sportif. Un budget global de l'association est établi chaque année, les moyens sont répartis entre les différentes sections qui peuvent alors avoir une certaine autonomie de gestion, sous réserve que la solidarité effective entre les différentes activités s'exprime constamment et en particulier sur le plan financier. Il s'agit de faire prendre conscience aux élèves et de leur laisser l'initiative de donner d'eux-mêmes aux activités sportives, la place et l'importance qu'ils souhaitent, au sein de l'association.

Les adultes ont un rôle extrêmement important à jouer vis à vis de cette association, mais il est certain qu'il peut parfois se révéler difficile et délicat à mener, si on veut vraiment respecter la personnalité des élèves. Ils doivent savoir impulser et assurer transitoirement si nécessaire, une certaine prise en charge, mais aussi savoir s'effacer et devenir davantage des conseillers que des directeurs. Leur mission est davantage de veiller avec le plus grand soin à ce que les formes de vie démocratique de l'association soient respectées, que d'assurer eux-mêmes ce fonctionnement et cette gestion.

Quant à eux, les professeurs d'éducation physique doivent par leur intervention, faire en sorte que les activités sportives se développent normalement et gardent une place qui doit demeurer de choix dans la vie de l'association. Dans l'ensemble des enseignants, ils sont avec les professeurs et animateurs d'éducation culturelle, les seuls à avoir statutairement dans leur service une part forfaitaire à consacrer à l'animation et au développement de cette association. Cette prérogative leur donne en contre-partie l'obligation de la justifier. Aucune difficulté n'existe à ce sujet dans les établissements d'enseignement agricole lorsque l'association sportive et culturelle existe. Une statistique à l'échelon national permet de dire que les trois heures forfaitaires qui doivent être assurées par les enseignants d'éducation physique le sont à 93 %.

Si les objectifs sont nettement définis et devraient théoriquement résoudre les problèmes d'encadrement des différentes activités par les élèves eux-mêmes, il s'avère qu'en réalité de sérieuses difficultés subsistent. Dans le domaine particulier des déplacements sportifs, beaucoup de chefs d'établissements demeurent réticents pour appliquer les instructions ministérielles définies, notamment par circulaire du 20 mars 1969. Celle-ci prévoit que des groupes d'élèves pourront être encadrés par certains d'entre eux suffisamment âgés et dont le sérieux paraît affirmé. Pour progresser il semble bien que tout en prenant le maximum de précautions souhaitables, il faille aller dans cette voie. En ce qui concerne les professeurs d'éducation physique, lorsque la diversité des activités sportives est telle que se posent d'une part l'intérêt d'accompagner des équipes en compétition et d'autre part la nécessité d'animer au sein de l'établissement des activités sportives le jeudi après-midi, la priorité doit être donnée à ces dernières.

Certains collègues ont posé la question des relations qu'il convenait d'avoir avec l'A.S.S.U. L'association en tant que telle doit lui être affiliée et cette obligation est inscrite dans les statuts. Par contre la participation aux activités demeure libre et fonction d'un contexte local qui peut être variable : effectifs du club sport, difficultés de déplacements, intégration aux formes de compétitions données par l'A.S.S.U. ( sport de masse - compétition traditionnelle ), état d'entraînement des élèves . . . Il demeure éminemment souhaitable que l'établissement soit effectivement représenté dans les compétitions : l'expérience prouve d'ailleurs que les lycées agricoles obtiennent en ce domaine des résultats remarquables dans le concert du sport scolaire, compte tenu de la modestie de leurs effectifs.

Un échange de vues a eu lieu sur l'assurance des élèves. Dans le cadre des activités de l'association cette assurance est obligatoire. Des formules diverses ( association des parents d'élèves, M.N.S., M.A.I.F., M.A.E. . . ) existent. Il convient d'étudier avec soin les dispositions du contrat offert, pour que la couverture soit assurée pour toutes les activités et se révèle suffisante dans tous les cas.

En conclusion de ce débat, il est apparu la nécessité d'un renouvellement de l'information des collègues, tant sur les objectifs poursuivis que sur les instructions actuellement en vigueur.

## II - L'EXPERIMENTATION PEDAGOGIQUE ET L'EDUCATION PHYSIQUE

*par Monsieur CHARLES - Inspecteur Pédagogique National.*

Un contexte général d'enseignement comporte un certain nombre de volets. Le fond, l'essentiel, demeure constitué par l'ensemble des activités dispensées dans le cadre des horaires réglementaires du programme. Mais cette base est vivante, évolutive, et ce courant permanent vers le mieux - faire et l'adaptabilité continue au monde moderne, doit être respecté et favorisé. C'est le domaine en particulier de l'expérimentation pédagogique appliquée, et on peut estimer qu'environ 5 % au moins des moyens de toutes natures : en personnels, matériels, et budgétaires, devraient pouvoir être consacrés à cette voie.

L'Education physique est devenue après une longue période de lutte, une discipline à part entière. Malheureusement cette position durement acquise ne comporte pas seulement des aspects positifs. Pour conquérir cette place dans l'Université, elle a dû se fonder avant tout, sur sa technicité et les aspects particularistes de l'action éducative qu'on en attend. Elle s'est appuyée pour une grande part sur le sport, déclaré « fait de notre civilisation ».

Les conséquences en sont aujourd'hui un nouveau compartiment à côté des autres pour l'éducation de l'enfant et de l'adolescent. Loin de supprimer la dualité artificielle séparant l'esprit et le corps, on l'a ainsi aggravée. Un sentiment d'isolement est né et persiste parmi les éducateurs physiques vis à vis des autres enseignants. Les techniques enseignées ne servent que quelques années dans la vie, et en fait se limitent dans la plupart des cas aux années mêmes de la scolarité. Il semble bien que l'on se soit en réalité éloigné de l'intérêt et des besoins réels de l'enfant, de l'adolescent et plus généralement de l'homme. L'une des preuves peut en être le caractère systématiquement éphémère de toutes les méthodes qui successivement ont prétendu résoudre, et dans certains cas une fois pour toutes, le problème de l'éducation physique. Cette situation s'est aggravée par un manque chronique de moyens, une insuffisance dramatique du nombre d'enseignants. Un peu plus du tiers seulement de l'horaire réglementaire des activités physiques et sportives est aujourd'hui assuré au niveau du second degré de l'Education Nationale. Au delà de ces conséquences, j'y vois la preuve d'une ambigüité persistante de la doctrine à définir en matière de formation physique. Confusément il est ressenti que les besoins de l'enfant et de l'adolescent n'ont pas servi de base pour la mise en place de ces éducateurs et que l'âge des acquisitions motrices essentielles est passé lorsque ces spécialistes interviennent.

Dans ce contexte, l'enseignement agricole occupe une place particulière et à nos yeux privilégiée. Les établissements sont accueillants à la personne humaine à qui ils offrent un certain équilibre de vie à travers leur structure, les effectifs raisonnables, les équipements culturels, etc. . . Comme je le répète parfois, j'ai un peu le sentiment que ce secteur représente « l'un des derniers refuges de la pédagogie humaine ».

L'Education physique y trouve naturellement sa place et les horaires réglementaires sont assurée à plein dans l'immense majorité des cas. Les enseignants d'éducation physique détachés, dans une situation corporative strictement identique à celle de leur corps d'origine s'y plaisent, et il existe apparemment une certaine attirance pour venir exercer dans l'enseignement agricole.

Les instructions officielles ont mis l'accent sur les activités de plein air, en raison de l'origine rurale des élèves, leur faisant découvrir ce milieu naturel dont ils sont issus sans aucun sentiment d'hostilité, mais plutôt de communion et d'accueil. Ce sont de plus des activités que l'on peut pratiquer toute la vie.

La conclusion que j'en tire est que le fond est sain et que c'est sur une situation de ce genre, et sur elle seule, qu'une véritable expérimentation pédagogique valable peut s'appuyer.

Cette analyse favorable étant faite, il ne fait pas dissimuler pour autant qu'une certaine sclérose tend à s'installer par analogie, quoique sans commune mesure, avec l'Education Nationale. Des difficultés matérielles, d'équipement, budgétaires, apparaissent. Les programmes ont été trop souvent remis en cause et des débouchés demeurent incertains.

Il faut donc aller vite et impulser l'évolution sans attendre des moyens qui seront toujours limités.

Pour l'histoire il convient sans aucun doute de rappeler au moins brièvement l'action d'un homme auquel je désire rendre devant vous un hommage tout particulier. Robert TESSIER, professeur d'éducation physique au C.R.E.P.S. d'Houlgate, placé en détachement et chargé en septembre 1966 de préparer l'installation d'un « Centre Plein - Air » en Bretagne, dans la région de Concarneau voisine du

lycée agricole de Fouesnant, point d'attache administrative. Dès le départ, Robert TESSIER relie les activités de plein air au milieu sur lequel elles sont appelées à se dérouler, et trouve d'emblée une formule remarquable de stages « d'étude du milieu et d'activités de plein air ». Il sait s'entourer d'une équipe dont la disponibilité est assez extraordinaire, et tous ceux qui sont appelés à y effectuer un séjour : chefs d'établissements, enseignants, élèves, en reviennent convaincus de l'excellence de l'ouverture ainsi créée dans la voie d'une rénovation pédagogique concrète.

Le soutien de l'administration centrale ne fait pas défaut malgré les difficultés nées à la fois d'une conjoncture qui se dégrade progressivement et des caractères d'une initiative entièrement nouvelle.

L'Institut National de Recherches et d'Applications Pédagogiques ( I.N.R.A.P. de Dijon ) développe ses activités depuis 1968, et offre à notre discipline un accueil très apprécié pour ses journées d'études et les stages de perfectionnement. Toutefois ses préoccupations premières sont essentiellement d'impératives mises au point successives de programmes et de définition d'examens. Vis à vis de l'expérimentation pédagogique lancée à Fouesnant par les professeurs d'éducation physique, Mr. MARCHAL, Directeur de l'I.N.R.A.P. adopte dès le départ une attitude d'observation particulièrement attentive et bienveillante. Puis l'intérêt grandit et l'Institut devient demandeur pour la mise sur pied d'une expérimentation pédagogique en cycle long, définie sur des bases précises : déroulement sur trois années, accompagnement pluridisciplinaire, grille de stage préparée et exploitée en liaison avec les enseignants et les programmes des classes concernées. Un plan d'ouverture de centres d'études du milieu est envisagé dans l'optique de développer cette action au bénéfice de toutes les régions d'agronomie. La conjoncture devient difficile mais permet néanmoins la création d'un deuxième centre à Florac en Lozère, capitale du Parc National des Cevennes. Là aussi l'ossature d'impulsion repose pour une bonne part sur la disponibilité et la conviction de professeurs d'éducation physique, mais l'équipe sera pluridisciplinaire dès le départ. La rentrée 1971 la verra sans aucun doute se compléter pour couvrir à travers les enseignants mis en place : l'agronomie, la biologie, l'éducation physique, l'éducation culturelle.



Concrètement ces centres expérimentaux agissent par la voie de stages « d'activités de plein air et d'étude du milieu ». De quoi s'agit-il ? Ce n'est pas de se servir d'un milieu mais de chercher à le comprendre. A l'encontre d'une pédagogie traditionnelle coupée de la vie, il faut tenter d'instaurer une pédagogie au service de l'enfant et de l'adolescent, ne répondant plus uniquement au besoin des adultes qui veulent instinctivement maintenir, donc enseigner ce qui leur paraît bien et bon à eux-mêmes. La solution est dans la vie et dans les intérêts même des jeunes. Il faut donc sortir de l'école qui n'est que l'image des soucis de l'adulte, ou tout au moins en modifier les structures et l'ouvrir sur la vie. Il faut cesser une éducation de monopole pour aller vers une éducation de liberté, s'éloigner du conservatisme et du conformisme systématiques, pour développer l'esprit critique, le goût de recherche, le dynamisme intellectuel et physique.

En éducation physique, on peut dire que loin de s'associer à une culture humaniste prenant l'être humain tel qu'il est, c'est-à-dire indivisible et global, on a cherché à résoudre à peu près uniquement par des techniques et des procédés homogénéisés, hiérarchisés, progressifs, les besoins d'éducation physique, en les séparant des autres. La plupart des systèmes ont jusqu'ici imposé une pédagogie basée sur

l'obéissance, la création d'un milieu artificiel, l'éloignement d'une réalité humaine qui comporte obligatoirement des éléments permanents de refus de conformisme, dont une civilisation quelle qu'elle soit ne veut pas.

Nous avons donc nous aussi le choix entre une pédagogie basée sur des aspects judicieusement choisis, orientés dans le sens de l'apprentissage de techniques sportives contraignantes comme les structures sociales et ne développant que fort peu la liberté individuelle et donc l'adaptabilité, et une pédagogie comportant une insertion profonde dans la vie, orientée vers des activités qui relie physiquement l'être humain à son environnement, à la nature dont il fait partie, et dont il ne peut ignorer les conditions de vie et d'équilibre, sous peine de se mettre en danger lui-même.

C'est la justification profonde de la primauté à accorder aux activités de plein air, pratiquées sous certaines conditions, essentiellement celles de les relier étroitement à la vie et au milieu où elles se déroulent. Peut-être pourrait-on dire aussi que ces activités satisfont un certain romantisme de l'individu où chacun trouve son compte, contrairement aux sports réglementés qui ne satisfont en définitive qu'une élite.



**Les principes d'action** de cette expérimentation pédagogique peuvent se résumer comme suit :

- respecter l'unité de l'homme et le caractère indissociable de l'esprit et du corps.
- préparer à la vie donc relier l'homme dès sa formation à son environnement.
- le réconcilier avec la nature et affirmer en cela la vocation de l'enseignement agricole. Dans le choix des faits de civilisation sur lesquels nous nous appuyons, et le sport en est un, la dégradation du milieu biologique doit en constituer un autre et retenir notre intérêt.
- l'éducation physique des jeunes concerne tous les éducateurs et non pas seulement les spécialistes de cette discipline.

**Les moyens mis en œuvre** peuvent se définir comme suit :

- dispenser des activités qui ne demeurent pas sous le seul angle technique mais reliées au milieu. Ne pas les concevoir toutefois comme de simples vecteurs de découverte du milieu, mais comme des constituants réels de la vie de celui-ci.
- choisir des activités pouvant être pratiquées toute la vie.
- sortir des structures actuelles et impulser une pédagogie de situation où tous les enseignants se retrouvent sur un pied d'égalité. Modifier ainsi les rapports des enseignants et des élèves entre eux.
- solliciter la disponibilité latente de chacun en créant les conditions d'un enseignement en liaison directe avec la vie et ses réalités.

**L'attitude** des enseignants d'éducation physique pourrait être définie ainsi :

- être informé et le demeurer régulièrement.
- développer les activités de plein air et se perfectionner à cet effet.
- être disponible.
- intéresser les autres enseignants aux activités physiques et déclencher avec eux l'organisation de stages d'étude du milieu et d'activités de plein air, sans jamais négliger l'intervention de celles-ci.

Cette attitude ne signifie pas pour autant la minimisation des activités sportives du programme traditionnel.



Pour terminer je voudrais apporter quelques réflexions succinctes sur l'écologie et l'éducation physique, à l'occasion de son introduction officielle dans les programmes de l'enseignement agricole.

Le danger c'est de voir s'instaurer l'écologie comme une discipline nouvelle. S'il en était ainsi, elle pourrait revendiquer une certaine liaison avec la réalité et la complexité d'un milieu vivant, mais elle en exclurait l'homme lui-même. Une écologie du milieu basée uniquement sur l'acquisition de connaissances biologiques, traduites dans un vocabulaire nouveau et hermétique, manquerait son objectif à beaucoup d'égards.



La question réelle est de savoir si l'étude du milieu sera considérée comme un moyen, une technique nouvelle, ou comme une finalité destinée à tenir compte de l'intérêt subjectif et affectif de l'homme pour son environnement, pour l'y insérer étroitement, le rendre plus apte au bonheur et s'y mouvoir à l'aise dans sa vie d'adulte, et le rendre conscient de la nécessité de sa protection et de son équilibre.



Un autre écueil à éviter serait d'instaurer un conflit entre la mise en œuvre particulariste de stages d'étude du milieu, se déroulant systématiquement loin des environs familiers, sur des régions privilégiées, et l'exigence d'autonomie traditionnellement réclamée par chaque discipline. Autrement dit, si on ne parvient pas à faire en sorte que ce ne soit pas le milieu étudié qui soit privilégié, si surtout une discipline parmi les autres, mais que ce soit bien un « moment de vie privilégié » en prise directe avec la réalité et vécu très largement en commun, alors ce sera l'impasse ou l'échec.

L'enseignement de l'écologie est inséparable de l'étude du milieu. Il n'est pas question, au contraire, de nier la nécessité d'une certaine formation et information théoriques préalables pour éviter le blocage de l'intérêt instinctif. Mais cette préparation à une période de vie globale pendant laquelle l'adolescent se retrouvera vrai, entier, livré à ses sensations et à son raisonnement personnel, doit être entreprise par tous ceux qui concourent à son éducation. Le partage artificiel mais indispensable, entre l'acquisition de connaissances, l'action instructive compartimentée, et la confrontation directe et concrète, ne sera réalisé correctement que si une complicité générale s'instaure.



Ce thème de l'écologie a fait l'objet d'un débat à chacun des stages de Rochebrune. Les conclusions que l'on peut en tirer rejoignent les réflexions ci-dessus. A travers cet enseignement, il s'agit davantage de créer un état d'esprit que d'acquérir de nouvelles connaissances, de faire prendre conscience de l'équilibre de la nature et de le retrouver en soi. Très fermement il a été souhaité que cet enseignement serve des formes d'éducation globale, au lieu d'ajouter un compartiment aux autres. En fait, c'est l'affaire de tous les enseignants travaillant en équipe.

### III - PEDAGOGIE DU SKI

Dans chacun des groupes, ce thème a fait l'objet d'un débat important. Après quatre années de stages de perfectionnement, auxquels ont pu participer avec fruit un grand nombre de collègues, il est certain que l'étude des différentes méthodes d'enseignement du ski venait à son heure et pouvait reposer sur l'expérience pratique et vécue de chacun.

Par ailleurs, la projection du film « Savoir skier en sept jours », établi par le Grenoble Université Club et que l'I.N.R.A.P. a pu acquérir, a donné aux différentes discussions un point d'appui imagé.

Quelques principes de base sont apparus évidents :

- Un soin tout particulier doit être apporté à l'équipement matériel du skieur, et en particulier du débutant. Les chaussures et les fixations doivent présenter le maximum de garanties de maintien et de sécurité. Le ski doit être de bonne qualité et répondre à des critères de souplesse et de comportement sur les différentes neiges. Ce serait une erreur de penser que le débutant peut fort bien se contenter de « vulgaires planches ».
- Une observation spéciale a été faite à propos des bâtons. Il semble intéressant de les choisir en dessous du critère classique de l'aisselle, pour forcer le skieur à fléchir les genoux au moment du planté.
- Le choix du terrain quelle que soit la méthode ou la progression demeure un élément de la plus grande importance. Il ne s'ensuit pas pour autant que les pentes utilisées dès le début doivent être les plus faciles. Un certain dynamisme différencie en ce domaine les méthodes. Il y a là un élément psychologique qui peut influencer assez nettement sur le comportement du débutant mis en présence très vite de pentes rapides.



Ces deux aspects primordiaux, choix du matériel et choix du terrain étant respectés, le reste est affaire de pédagogie pour laquelle toutes sortes d'éléments interviennent : personnalité du moniteur, qualités physiques des élèves, état de la neige, volonté de progresser rapidement ou non, etc. . .

Il ressort des discussions animées que la méthode française semble bien demeurer actuellement la seule, permettant de satisfaire la mise au point personnelle d'une progression sans aléas et adaptable à l'immense majorité des individus. A partir de là, toute initiative peut être prise pour bousculer cette progression, l'accélérer dans certains de ses passages, en ignorer d'autres, au moins au départ ( chasse-neige par exemple ). Il n'en reste pas moins qu'elle demeure, même pour les spécialistes dynamiques qui ont encadré nos stages, un sérieux élément de référence de l'enseignement du ski.

Une question particulière a été posée concernant la place du souci d'esthétique à introduire dans la progression. De l'avis général, il ne semble pas que cette préoccupation doive entrer en ligne de compte, la recherche essentielle de l'équilibre et de l'efficacité amenant au contraire à des attitudes ( skis écartés ), qui n'ont qu'une lointaine parenté avec l'esthétique.

En conclusion, à l'égal de toutes les activités sportives présentant des risques, la pédagogie du ski doit, indépendamment de son intérêt formateur et éducatif évident, respecter les impératifs de sécurité : sécurité - moyens ( matériel, terrain, progression ) et sécurité - résultats. Cette dernière ne se limite pas à rendre l'élève en « bonne et dûe forme » à la fin de la séance de ski, mais à avoir créé en lui une certaine attitude vis à vis de cette activité.

Enfin les collègues sont informés que le film « savoir skier en sept jours » peut être emprunté en écrivant à l'I.N.R.A.P. — Rue des Champs Prévois, DIJON ( 21 ).



A l'occasion de ce débat, notre collègue CROCHET André, professeur d'Education Physique au collège agricole de Contamine — sur — Arve (74), a proposé de nous informer de la méthode qu'il utilise avec ses élèves et dont il retire les plus grandes satisfactions.

Vous trouverez ce document ci-après.